

Dossier de présentation

Maternelle au Cinéma Ecole et Cinéma

Rhône 2023-2024

Sommaire

Le dispositif - cadre réglementaire	page 3
Engagement dans le dispositif	page 4
Coordination nationale	page 5
Coordination départementale Education nationale	
Coordination départementale Cinéma	
Inscription dans le dispositif	
Les apports du dispositif	page 6
Le dispositif dans le PEAC	page 7
Les ressources pédagogiques	pages 8 et 9
Le site L'Archipel des Lucioles - Passeurs d'images /La plateforme Nanouk	
Le site arts et culture DSDEN Rhône – Le site maternelle DSDEN Rhône	
Les conseillers pédagogiques départementaux	
Les animations pédagogiques	
Le dossier d'inscription au dispositif	page 10

LES DISPOSITIFS

Maternelle au cinéma, École et Cinéma et Collège au Cinéma sont des dispositifs nationaux d'éducation artistique au cinéma soutenu par :

- Le Centre National de la Cinématographie sous l'autorité du Ministère de la Culture
- La Délégation Générale de l'Enseignement Scolaire du Ministère de l'Éducation Nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cadre réglementaire

Ces dispositifs, mis en œuvre initialement par l'association "Les enfants de cinéma" et depuis l'année 2019 par l'association « L'Archipel des Lucioles - Passeurs d'images », ont pour but de faire découvrir aux élèves le cinéma en tant qu'art.

Les enseignants et leurs élèves assistent en salle à la projection de films choisis pour le jeune public, ayant en commun une grande qualité cinématographique, illustrant la diversité des genres, des époques et des sensibilités du patrimoine ou du cinéma contemporain.

La commission nationale Ecole et Cinéma arrête une liste de films proposée à la validation du directeur national du CNC et est chargée des modalités de fonctionnement des dispositifs.

L'arrêté du 1-7-2015 – B.O N° 28 du 9 juillet 2015 fixe les principes du parcours d'éducation artistique et culturelle, notamment :

- « Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. **Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'École.** »
- « Les enseignements et les projets mis en place dans les domaines des arts et du patrimoine peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (par exemple [...] dispositifs d'éducation à l'image et au cinéma comme « école et cinéma », ...) et les actions éducatives relevant de l'éducation artistique et culturelle. **Dispositifs et actions sont bien des outils, et non des fins en soi ; ils n'ont qu'une portée éducative limitée s'ils ne sont pas intégrés dans un projet pédagogique pensé en amont.** »

Par ailleurs, la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 stipule « qu'à l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle ». **Ceci n'exclut en rien la mise en œuvre d'autres projets, ponctuels ou annuels.**

Compétences du socle commun

Les projets proposés dans le cadre du dispositif doivent permettre de répondre aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. On relèvera notamment, dans le référentiel de compétences du PEAC :

Domaines « La formation de la personne et du citoyen » et « Les représentations du monde et l'activité humaine » :

- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre.
- Mettre en relation différents champs de connaissances.
- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique.

Cette liste n'est pas exhaustive, et trouve son complément dans les objectifs de formation du PEAC, inclus dans le même arrêté

Engagement dans ces dispositifs

Maternelle au Cinéma s'adresse, dans le département du Rhône aux élèves de Moyenne et Grande sections (aux élèves de Petite section dans les classes multi-niveaux).

École et cinéma s'adresse aux élèves des cycles 2 et 3, ainsi qu'aux élèves des classes ULIS.

Chaque enseignant s'engage à :

- Emmener sa classe dans la salle partenaire, voir les trois films programmés par cycle.
- Visionner les films programmés en amont de la sortie avec sa classe par tous moyens à sa convenance. Les enseignants se renseigneront auprès des salles pour connaître les dates et les lieux des pré-visionnements organisés.
- Préparer ses élèves avant la séance de projection en salle.
- Exploiter le film, dans le cadre de situations pédagogiques en classe après la séance.

Le rédacteur de projet ADAGE de chaque école, directeur ou enseignant procédera au recensement des actions sur la plateforme ADAGE. (*Statut : Rédacteur de projet / **Je renseigne mes projets** (bouton vert) / Projets liés à des dispositifs (pavé bleu au centre, bouton +) / Sélectionner le dispositif " École et cinéma " / Renseigner et enregistrer*).

Selon les modalités de formation, propres à chaque circonscription, les enseignants sont encouragés à suivre les animations pédagogiques de 3 heures, École et cinéma C1, C2, C3 proposées par les conseillers pédagogiques départementaux arts plastiques, éducation musicale, maternelle. Pour cela, ils s'inscrivent sur GAIA (*Dispositif 23D0690037 Libellé Evénements et dispositifs collectifs départementaux*).

Les élèves bénéficient d'un coût réduit pour les entrées aux séances et de la gratuité pour les enseignants et accompagnateurs ; les écoles définissent les modalités de financement ou de cofinancement des entrées ou de toutes autres dépenses nécessaires à la mise en œuvre de leur projet (déplacements des élèves).

Coordination nationale Ecole et cinéma

L'archipel des Lucioles – Passeurs d'images
<https://www.passeursdimages.fr/larchipel-des-lucioles>

Coordination départementale pour l'éducation nationale

Madame Patricia BOURGEON,
IEN, Chargée de mission Education Artistique et Culturelle / Pôle réussite éducatives et actions culturelles
Téléphone : 04 72 80 68 54
Courriel : ce.ia69-reussites.educatives@ac-lyon.fr

Coordination départementale cinéma

Monsieur Antoine COCHET
Délégué Général, URFOL Auvergne-Rhône-Alpes, 69140 Rillieux la Pape
Téléphone : 04.78.98.89.85
Coordonnateur : Monsieur Camilo BOSSA VARGAS
Courriel : assistantcinema@urfol-aura.org

Inscription au dispositif

La fiche d'inscription des enseignants de l'école sous forme papier doit être renseignée en deux exemplaires et portée au cinéma choisi parmi les salles engagées dans ces dispositifs. Celui-ci appose son cachet et en garde une copie. La liste des salles partenaires est jointe parallèlement à ce dossier

*La fiche d'inscription des enseignants de l'école doit être retournée par l'école à l'IEN de la circonscription pour le **jeudi 21 septembre 2023**.*

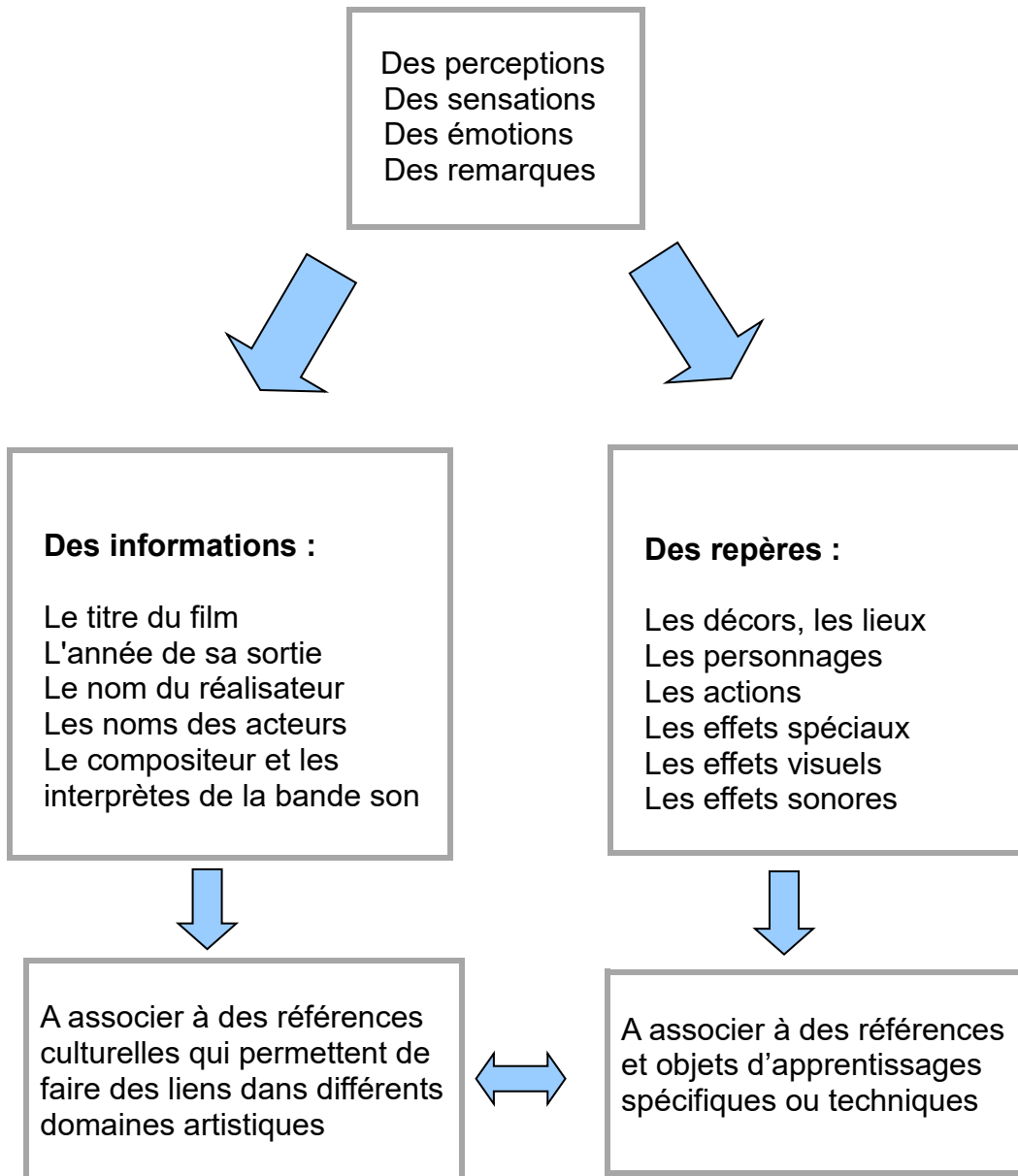
L'IEN adressera au pôle réussite éducative et action culturelle (DSDEN du Rhône), à l'attention monsieur Cédric Rancier-Younes, à l'adresse suivante ce.ia69-reussites.educatives@ac-lyon.fr pour le **Jeudi 28 septembre 2023** :

- la fiche d'inscription des enseignants par école, sous forme papier
- le tableau récapitulatif des inscrits de la circonscription sous forme numérique (au format .xls).

Le rédacteur de projet ADAGE de chaque école, directeur ou enseignant procédera au recensement des actions sur la plateforme ADAGE. (*Statut : Rédacteur de projet / **Je renseigne mes projets** (bouton vert) / Projets liés à des dispositifs (pavé bleu au centre, bouton +) / Sélectionner le dispositif " École et cinéma " / Renseigner et enregistrer*).

LES APPORTS DU DISPOSITIF

A partir des supports que sont l'affiche, les photogrammes, la bande annonce ou la bande sonore du film on fera émerger :



Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

Arrêté du 01 07 2015

FREQUENTER



PRATIQUER



Fréquentation d'un lieu culturel
Rencontre avec des œuvres du patrimoine
cinématographique

Des apprentissages à partir de situations de
perception et de production :
- Initiations aux codes du cinéma
- Notions et techniques
- Histoire des arts au cycle 3



Pour permettre aux élèves de

S'APPROPRIER des connaissances

L'équipe
pédagogique



Elle met en cohérence enseignements et temps forts de
l'élève, en construisant une programmation d'école en
fonction du projet d'école et des apprentissages à conduire.

L'élève



Il construit son parcours d'éducation artistique et culturelle à
partir des ressources de proximité, des dispositifs existants,
des apprentissages visés.
Il garde une trace de ce parcours grâce à un outil de suivi : un
cahier mémoire, une clef USB...

LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES

L'archipel des Lucioles – Passeurs d'images

<https://www.passeursdimages.fr/larchipel-des-lucioles>

La plateforme Nanouk

<http://nanouk-ec.com/>

Site internet du groupe départemental EAC 1^{er} degré / DSDEN du Rhône

<https://arts-culture-69.enseigne.ac-lyon.fr> ou <https://eac69-1d.blog.ac-lyon.fr>

Rubrique « Arts plastiques » Sous-rubrique « Cinéma »

Site internet du groupe départemental maternelle / DSDEN du Rhône

<https://maternelle-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

Les conseillers pédagogiques à vocation départementale

Les conseillers pédagogiques départementaux assurent l'accompagnement formatif du dispositif.

Conseillères pédagogiques Arts plastiques :

Courriel : ce.ia69-cpdartpl@ac-lyon.fr

Conseillers pédagogiques Éducation musicale :

Courriel : ce.ia69-cpdedmus@ac-lyon.fr

Conseillère pédagogique Maternelle

Courriel : ce.ia69-cpdm@ac-lyon.fr

Les animations pédagogiques

OBJECTIFS

Accompagner les dispositifs « Maternelle au cinéma et Ecole & cinéma » :

- Favoriser une réception « active » de films variés
- Proposer des apprentissages autour de l'image et du son
- Présenter et accompagner l'appropriation des documents pédagogiques mis en ligne sur le site Arts et culture 69 (ou sur le blog EAC 1^{er} degré – DSDEN du Rhône)

CONTENUS

- Mises en situation à partir de l'affiche, d'extraits sonores et d'extraits de films
- Situations d'analyse de l'image et du son
- Propositions pédagogiques transdisciplinaires

SUPPORTS DES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Trois films, issus de la programmation 2023-2024, serviront de supports aux animations pédagogiques afin de permettre aux enseignants de s'approprier une démarche à transposer aux autres films.

Cycle 1 : Les contes de la mère poule / F.Torabi, MA. Sarkani, V. Fard-e-Loghadam / Iran

Cycle 2 : Une vie de chat / JL. Felicioli, A. Gagnol / France, Belgique

Cycle 3 : E.T. l'extraterrestre / S. Spielberg / États-Unis

MODALITES

Animation pédagogique de trois heures conçue et conduite par les conseillères et conseillers pédagogiques en arts plastiques, en éducation musicale et maternelle pour l'animation C1.

Inscription sur GAIA (*Dispositif 23D0690037 Libellé Evénements et dispositifs collectifs départementaux*).

Cycle 1 : Mercredi 22 novembre 2023

Cycle 2 : Mercredi 07 février 2024

Cycle 3 : Mercredi 06 décembre 2023 et mercredi 13 décembre 2023

Des pré-visionnements sont organisés par certaines salles. L'enseignant se renseignera à l'inscription auprès de sa salle pour en connaître les dates et les lieux.

**DOSSIER D'INSCRIPTION
MATERNELLE AU CINÉMA
ÉCOLE ET CINÉMA
Année scolaire 2023-2024**

1. Inscription à un des dispositifs

- Renseigner la *fiche d'inscription des enseignants par école* ci-jointe en deux exemplaires papiers.
- Faire apposer le cachet de la salle de cinéma sur la fiche.
- Laisser une copie de cette fiche au responsable de la salle.

Retourner la fiche d'inscription renseignée pour le
Jeudi 21 septembre 2023
à l'I.E.N de votre circonscription

A. Cadre règlementaire.

L'arrêté du 1-7-2015 – B.O N° 28 du 9 juillet 2015 fixe les principes du parcours d'éducation artistique et culturelle, notamment :

- « Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. **Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'École.** »
- « Les enseignements et les projets mis en place dans les domaines des arts et du patrimoine peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (par exemple [...] dispositifs d'éducation à l'image et au cinéma comme « école et cinéma », ...) et les actions éducatives relevant de l'éducation artistique et culturelle. **Dispositifs et actions sont bien des outils, et non des fins en soi ; ils n'ont qu'une portée éducative limitée s'ils ne sont pas intégrés dans un projet pédagogique pensé en amont.** »

Par ailleurs, la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 stipule « qu'à l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle ». **Ceci n'exclut en rien la mise en œuvre d'autres projets, ponctuels ou annuels.**

B. Compétences du socle commun

Les projets proposés dans le cadre du dispositif doivent permettre de répondre aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. On relèvera notamment, dans le référentiel de compétences du PEAC :

Domaines « La formation de la personne et du citoyen » et « Les représentations du monde et l'activité humaine » :

- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre.
- Mettre en relation différents champs de connaissances.
- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique.

Cette liste n'est pas exhaustive, et trouve son complément dans les objectifs de formation du PEAC, inclus dans le même arrêté.

C. Transmission des dossiers

L'IEEN adressera au pôle réussite éducative et action culturelle (DSDEN du Rhône), à l'attention de monsieur Cédric Rancier-Younes à l'adresse suivante : ce.ia69-reussites.educatives@ac-lyon.fr pour le **Judi 28 septembre 2023** :

- la fiche d'inscription des enseignants par école, sous forme papier
- le tableau récapitulatif des inscrits de la circonscription sous forme numérique, format .xls.

2. Engagement dans le dispositif

Maternelle au Cinéma s'adresse, dans le département du Rhône aux élèves de Moyennes et Grandes sections (aux élèves de Petites sections dans les classes multi-niveaux).

Ecole et cinéma s'adresse aux élèves des cycles 2 et 3, ainsi qu'aux élèves de classes ULIS

Chaque enseignant s'engage à :

- Emmener sa classe dans la salle partenaire, voir les 3 films programmés par cycle.
- Visionner les films programmés en amont de la sortie avec sa classe par tous moyens à sa convenance. Les enseignants se renseigneront auprès des salles pour connaître les dates et les lieux des pré-visionnements organisés.
- Préparer ses élèves avant la séance de projection en salle.
- Exploiter le film, dans le cadre de situations pédagogiques en classe après la séance.

Le rédacteur de projet ADAGE de chaque école, directeur ou enseignant procédera au recensement des actions sur la plateforme ADAGE. (*Statut : Rédacteur de projet / **Je renseigne mes projets** (bouton vert) / Projets liés à des dispositifs (pavé bleu au centre, bouton +) / Sélectionner le dispositif " École et cinéma " / Renseigner et enregistrer*).

Selon les modalités de formation, propres à chaque circonscription, les enseignants sont encouragés à suivre les animations pédagogiques de 3 heures, École et cinéma C1, C2, C3 proposées par les conseillers départementaux maternelle, arts plastiques et éducation musicale. Pour cela, les inscriptions doivent des faire sur GAIA (*Dispositif 23D0690037 Libellé Evénements et dispositifs collectifs départementaux*).

Les élèves bénéficient d'un coût réduit pour les entrées aux séances et de la gratuité pour les enseignants et accompagnateurs; les écoles définissent les modalités de financement ou de cofinancement des entrées ou de toutes autres dépenses nécessaires à la mise en œuvre de leur projet (déplacements des élèves).

3. Ressources

- La plateforme Nanouk : <http://nanouk-ec.com/>
- Le site L'archipel des lucioles : <https://www.passeursdimages.fr/larchipel-des-lucioles>
- Le site EAC 1^{er} degré - DSDEN du Rhône : <https://arts-culture-69.enseigne.ac-lyon.fr> ou <https://eac69-1d.blog.ac-lyon.fr>

**FICHE D'INSCRIPTION DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE
MATERNELLE AU CINÉMA - ÉCOLE ET CINÉMA
Année 2023-2024**

<p>Circonscription :</p> <p>Nom et adresse de l'école :</p> <p>Nom du directeur :</p> <p>☎ :</p> <p>Adresse mail de l'école :</p> <p>Classement de l'école (le cas échéant)</p> <p>REP <input type="checkbox"/> REP+ <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et adresse de la salle de cinéma partenaire :</p> <p>Cachet de la salle :</p>		
Nom de l'enseignant	Niveau de classe	Effectif (à préciser pour chaque niveau selon la classe)	Signature
Signature directeur- trice :			